

Allianz Global Investors Fund
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Siège social : 6 A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
 R.C.S. Luxembourg B 71.182
 Avis aux actionnaires

Le Conseil d'administration d'Allianz Global Investors Fund (SICAV) (la « Société ») informe par la présente du changement suivant qui prendra effet le 29 mars 2019 :

Nom du Compartiment	Objet	
	Approche actuelle	Nouvelle approche
Tous les Compartiments éligibles au PEA (Plan d'Épargne en Actions) en France : Allianz Climate Transition Allianz Euroland Equity Growth Allianz Europe Conviction Equity Allianz Europe Equity Growth Allianz Europe Equity Growth Select Allianz Europe Equity SRI Allianz Europe Mid Cap Equity Allianz Europe Small Cap Equity Allianz European Equity Dividend Allianz German Equity Allianz German Small and Micro Cap	Modification de la définition du PEA (Plan d'épargne en actions) (Titre II du Prospectus)	
	- PEA (Plan d'Épargne en Actions) signifie, concernant un Compartiment et dans le cadre de son objectif d'investissement, qu'un minimum de 75 % de ses actifs est investi physiquement et en permanence dans des Actions (titres de participation) de sociétés ayant leur siège social dans un État membre de l'UE et/ou dans l'EEE qui a signé une convention fiscale avec la France, et est de ce fait éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions) en France.	- PEA (Plan d'Épargne en Actions) signifie qu'un Compartiment, indépendamment des Principes spécifiques de sa Catégorie d'actifs, de son objectif d'investissement individuel et de ses restrictions d'investissement qui continuent à s'appliquer pleinement, est investi physiquement et en permanence, à hauteur d'un minimum de 75 % de ses actifs, dans des Actions (titres de participation) de sociétés ayant leur siège social dans un État membre de l'UE et/ou dans l'EEE qui a signé une convention fiscale avec la France (et/ou dans des Actions [titres de participation] de sociétés ayant leur siège social au Royaume-Uni dont la souscription ou l'acquisition est intervenue avant le 30 mars 2019 et qui restent éligibles pendant une période définie par ordre du ministre français de l'Économie qui ne peut dépasser trois ans), et est de ce fait éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions) en France.

L'approche de gestion des investissements de l'ensemble des Compartiments susmentionnés restera inchangée.

Le prospectus sera modifié en conséquence dès que possible.

Lors de son entrée en vigueur, le prospectus peut être consulté ou obtenu gratuitement auprès du siège de la Société et de la Société de gestion à Francfort-sur-le-Main, ainsi qu'auprès des Agents d'information de la Société (tels que State Street Bank Luxembourg S.C.A. au Luxembourg ou Allianz Global Investors GmbH en République fédérale d'Allemagne) dans chaque pays où des compartiments de la Société sont enregistrés à des fins de distribution publique.

Senningerberg, mars 2019

Sur ordre du Conseil d'administration
 Allianz Global Investors GmbH